

IDS – Information Data Sheet - according to the Regulation EU 2015/830 (EU 1907/2006)

Product name: Tressée Graphite INCOBRAID[®] GR8807

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ / L'ENTREPRISE

1.1 Nom du produit

INCOBRAID[®] GR8807

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Garniture de compression tressée pour l'étanchéité des vannes et pompes industrielles

1.3 Reinsègnements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Carrara Spa, Via provinciale 1 E 25030 Adro- BS - Italie

N° de téléphone (+39) 030 7451121

Téléfax Nr. (+39) 030 745,1130

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence (+39) 030 7451 121 (horaires de bureau) ou contactez votre service public local d'urgence

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Le produit ne répond aux critères de classification dans aucune classe de danger conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges. Cependant, une fiche de données de sécurité est fournie pour un usage général.

2.2 Éléments d'étiquetage

L'étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 n'est pas applicable.

2.3 Autres dangers

Le PTFE n'est pas dangereux pour une utilisation industrielle à température ambiante. À une température supérieure à 260 ° C, des produits de décomposition toxiques peuvent être émis. Éviter de fumer lors de la manipulation du produit. Le graphite ne présente pas de preuves de danger pour la santé et pour l'environnement.

3.COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS

3.1 Ingrédients

| Ingredient | CAS NO | Reach Reg NO. |
|-------------------|---------------|----------------------|
| PTFE | 9002-84-0 | NA |
| Graphite powder | 7782-42-5 | NA |
| Carbon yarns | 7440-44-0 | NA |

| | | |
|------------------|-----------|----|
| Barium Molybdate | 7787-37-3 | NA |
|------------------|-----------|----|

4. PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

- Inhalation : suite à l'inhalation de produits de décomposition, amener le blessé à l'air libre et le garder calme et contacter un médecin.
- Contact avec la peau en cas d'irritation de la peau laver avec de l'eau et du savon; si l'irritation persiste, contacter un médecin.
- Contact avec les yeux : rincer les yeux pendant au moins 15 minutes avec une grande quantité d'eau. Contactez un médecin si l'irritation persiste.
- Ingestion : sans objet.
- Protection des secouristes: pas de précautions particulières.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Le contact avec le produit peut provoquer une irritation de la peau, des yeux et des voies nasales. L'inhalation des produits de décomposition peut provoquer une toux, un essoufflement et une diminution de la fonction pulmonaire. Le dépassement des limites d'exposition sur une période prolongée peut entraîner des lésions pulmonaires.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter les symptômes.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : eau, mousse, poudre d'extinction, dioxyde de carbone.

Moyens d'extinction inappropriés : aucun connu.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Des fumées toxiques peuvent être émises à des températures supérieures à 260 °C. Voir section 10.6 pour plus d'informations.

5.3 Conseils aux pompiers

Recommander aux pompiers de porter un appareil respiratoire autonome.

6. MESURES A' PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser les contrôles d'exposition et la protection personnelle comme spécifié dans la section 8.

6.2 Précautions pour la prévention de l'environnement

Pas d'exigences particulières.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Non toxique. Aucun matériel et aucune procédure spéciaux ne sont nécessaires.

6.4 Référence à d'autres sections

Reportez-vous à la section 13 pour des conseils sur l'élimination.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Ne fumez pas lorsque vous manipulez des produits en PTFE; se laver les mains après manipulation pour éviter le transfert aux produits du tabac. Éviter de créer de la poussière lors du retrait.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver dans un endroit frais et sec. L'exposition à la chaleur et au soleil peut raccourcir sa durée de conservation illimitée.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune précaution particulière n'est requise.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

Pas de données disponibles

8.2 Contrôles de l'exposition

Porter des vêtements de protection, des gants et des lunettes de sécurité. Protection respiratoire non requise lors de la manipulation du produit.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- Apparence: Solide
- Couleur: Noir
- Odeur: sans objet
- Ph: non applicable
- Point de fusion: non applicable
- Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition: non applicable
- Taux d'évaporation Sans objet
- Inflammabilité: Non applicable
- Limite d'explosivité: non applicable
- Pression de vapeur: non applicable
- Densité de vapeur: Non applicable
- Densité relative: 1,30 g/cm³
- Solubilité: insoluble
- Température d'auto-inflammation: non applicable
- Température de décomposition: non applicable
- Viscosité: Non applicable
- Propriétés explosives: non applicable
- Propriétés comburantes: Sans objet

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité

Se référer aux rubriques 10.3 et 10.5

10.2 Stabilité chimique

Écurie

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse n'est connue dans des conditions normales d'utilisation industrial

10.4 Conditions à éviter

Consulter la fiche technique

10.5 Matériaux incompatibles

Agents oxydants forts

10.6 Produits de décomposition dangereux

Dioxyde de carbone, Monoxyde de carbone, Acide fluorhydrique, Fluorure de carbonyle, Tétrafluoropropylène, Hexafluoropropylène et Perfluoroisobutylène et d'autres sous-produits qui peuvent être libérés en raison de la combustion.

11. INFORMATIONS

11.1 Informations générales

Ces informations n'ont pas été déterminées spécifiquement pour ce produit. Les informations fournies ci-dessous au mieux de nos connaissances sont basées sur des composants ou des substances similaires.

- Toxicité aiguë: Aucune donnée
- Corrosion cutanée/irritation cutanée: Peut irriter la peau et les muqueuses
- Lésions oculaires graves/irritation oculaire: effet irritant
- Sensibilisation respiratoire ou cutanée: Aucun effet sensibilisant connu
- Mutagénicité sur les cellules germinales: inconnue
- Cancérogénicité: inconnue
- Toxicité pour la reproduction: Non connu
- STOT-exposition unique: inconnu
- Exposition répétée STOT: inconnu
- Danger par aspiration: inconnu

11.2 Informations sur les autres dangers

Aucun

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Informations écologiques

Ces informations n'ont pas été déterminées spécifiquement pour ce produit. Les informations fournies ci-dessous au mieux de nos connaissances sont basées sur des composants ou des substances similaires.

- Toxicité: inconnue
- Persistance et dégradabilité: inconnus
- Potentiel de bioaccumulation inconnu
- Mobilité et sol: inconnus
- Résultats de l'évaluation PST et vPvB: inconnues
- Autres effets indésirables: inconnus

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Le produit non utilisé n'est pas un déchet réglementé. Vérifiez les réglementations locales et respectez les exigences les plus strictes. Ce produit n'est pas classé comme déchet dangereux selon 2008/98/CE

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1 Numéro UN

IMDG, ADA, RIO, ADN, OACI: Non applicable

TMD: Non applicable

DOT américain: Non applicable

14.2 Désignation officielle de transport UN

IMDG, ADA, RIO, ADN, OACI: Non dangereux, non réglementé

TMD: Non dangereux, non réglementé

US DOT: Non dangereux, non réglementé

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

IMDG, ADA, RIO, ADN, OACI: Non applicable

TMD: Non applicable

USDOT: Non applicable

14.4 Groupe d'emballage

IMDG, ADA, RIO, ADN, OACI: Non applicable

TMD Non: applicable

US DOT Non: applicable

14.5 Dangers environnementaux

Dangers environnementaux: Non applicable

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: Non applicable

14.7. Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI

Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI: Non applicable

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1 Réglementations/législation spécifiques à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1 Règlements de l'UE

Autorisation au titre VII: Sans objet

Restrictions en vertu du titre VIII: sans objet

Autres réglementations de l'UE: aucune

15.1.2 USA SARA TITRE III

312 Dangers: Aucun

313 Produits chimiques: Aucun

Autres réglementations américaines: aucune

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée pour ce produit par le fournisseur.

16. AUTRES INFORMATIONS

16.1 Informations complémentaires

Le produit ne répond aux critères de classification dans aucune classe de danger conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges.

Cependant, une fiche de données de sécurité est fournie pour un usage général. Les informations fournies dans la FDS au mieux de nos connaissances sont basées sur des composants ou substances similaires ou sur des informations fournies par les fournisseurs des matières premières.

Cette FDS peut être modifiée en fonction des nouvelles informations disponibles sur le produit et/ou ses composants.

16.2 Abréviations et acronymes

AON: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies navigables intérieures

AOR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

OACI: Instructions techniques pour la sécurité du transport aérien des marchandises dangereuses

IMDG: marchandises dangereuses maritimes internationales

RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses

STOT: Toxicité spécifique pour certains organes cibles

TOG: Transport de Marchandises Dangereuses

US DOT: Département des transports des États-Unis